



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à *GLISS'56* avec vos 3 chèques

N° : _____
Reçu le :/...../.....

Er Groës
Port Blanc
56870 - BADEN
☎ 02.97.57.09.67
✉ gliss56@9online.fr

Valmeinier

du 22 au 28 janvier 2006

Votre Identité :

Nom : _____ Prénom : _____
N° d'adhérent : _____ Date de naissance : ____/____/____ sexe : M - F

Nom : _____ Prénom : _____
N° d'adhérent : _____ Date de naissance : ____/____/____ sexe : M - F

Adresse : _____

_____ - _____

Votre situation Votre choix

A jour en 2005	<input type="checkbox"/> <i>Ski Alpin</i>
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> <i>Ski de fond</i>
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> <i>Non Skieur</i>

A jour en 2005	<input type="checkbox"/> <i>Ski Alpin</i>
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> <i>Ski de fond</i>
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> <i>Non Skieur</i>

Téléphone : _____ - _____ - _____

Votre choix :

Cochez votre choix, et calculez

	Séjour	Cotisation	=	Montant unitaire	Nbre	=	total
<input type="checkbox"/> Ski Alpin	554 €	10 €	=	564 €	*	=	- €
<input type="checkbox"/> Ski de fond	512 €	10 €	=	522 €	*	=	- €
<input type="checkbox"/> Non skieur	422 €	10 €	=	432 €	*	=	- €

Soit un total de :€ / 3 =€ par versement

Droit d'entrée (si non à jour en 2005) 14 € * .. =€ A rajouter sur le premier chèque

Je souhaite partager l'appartement (4 personnes) avec _____

Votre règlement :

3 chèques datés de ce jour joints à cette réservation

Vos chèques seront mis en banque - le 10 novembre 2005 pour le premier (1/3 du séjour + droit d'entrée)
- le 10 décembre 2005 pour le second (1/3 du séjour)
- le 10 janvier 2006 pour le dernier (1/3 du séjour)

Attention : Votre inscription ne sera prise en considération que si elle est accompagnée de ces 3 chèques dont les encaissements seront échelonnés aux conditions ci-dessus.

Conditions d'annulation : (par personne)

- 1 - Si vous annulez votre séjour AVANT le 30 novembre 2005, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle et du droit d'entrée si vous n'étiez pas à jour de votre cotisation 2005 à l'association.
- 2 - Si vous annulez votre séjour entre le 30 novembre 2005 et le 10 janvier 2006, il vous sera retenu un montant de 250 € pour indemniser les différents prestataires.
- 3 - Vous annulez APRES le 10 janvier 2006, votre versement reste acquis en totalité à l'association pour indemniser les différents prestataires.
- 4 - Pour les cas 2 et 3, les conditions ci-dessus s'appliquent **sauf si vous êtes remplacé**: en ce cas, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle augmentée du droit d'entrée si vous n'étiez pas membre de l'association en 2005.

Attention :

En cas d'augmentation du prix du transport du fait des hausses de carburants, Gliss'56 se réserve le droit de vous réclamer un supplément justifié pour le trajet

Votre engagement :

Je soussigné _____ reconnaît avoir pris connaissance des clauses ci-dessus pour le séjour à **Valmeinier** du 22 au 28 janvier 2006 et souscrire au règlement intérieur de l'association.

Pièces jointes :

- 1 Photo/personne pour le forfait de ski
- 2 timbres pour la réponse :
- règlement total du séjour en 3 chèques

Fait à _____, le _____
Ajouter la mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature :

Signature :